



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE LA SALLE OMNISPORTS COMMUNAUTAIRE

A SAINT-SYMPHORIEN

ANNEXE : GRILLE TARIFAIRE – A partir du 1^{er} septembre 2024

Tarifs adoptés par délibération du Conseil communautaire en date du 10/09/2024

Tous les tarifs ci-après peuvent être amenés à évoluer en fonction de la délibération prise annuellement par le Conseil Communautaire.

➤ **TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE OMNISPORTS COMMUNAUTAIRE**
(tarifs horaires)

	Plateau sportif uniquement	Salle annexe uniquement	Salle omnisports complète
Clubs sportifs domiciliés sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné Actions à but non lucratif	Gratuité		
Autres associations, extérieures au Val d'Ille-Aubigné Actions à but non lucratif	5€ -10€	3€-5€	10€-30€
Actions associatives à but lucratif	10€ – 15€	7€-10€	30€-50€
Ecoles primaires du territoire du Val d'Ille-Aubigné et de Hédé-Bazouges	Gratuité		
Ecoles primaires en dehors du territoire du Val d'Ille-Aubigné	5€ -10€	3€-5€	10€-30€
Autres établissements de formation	10€-15€	7€-10€	30€-50€
Entreprises et clubs sportifs professionnels	50€-75€	30€-50€	75€-100€

Tarification pour le non-respect des créneaux horaires : En cas de dépassement horaire non prévu au planning, sauf compétition, un rappel des conditions de mise à disposition sera adressé à l'utilisateur. Après deux rappels infructueux, la Communauté de communes facturera le dépassement horaire conformément au tarif en vigueur.

➤ **TARIFS DE FACTURATION D'UNE CLE DE REMPLACEMENT OU BADGE D'ACCES A L'EQUIPEMENT**

Une clé	30€
Un badge	30€

Ou sur la base de la facture reçue par la Communauté de communes.